



Le secteur assurances de la Ligue de l'enseignement.

# com'AP@C

## Formation IARD 2018/2019

Nous vous rappelons la date limite d'inscription à cette formation, à savoir le **14 novembre 2018**.

Pour mémoire, le dossier d'inscription a été transmis dans le com'apac de septembre 2018.

*Retrouvez l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.*

## Rappel process Lettres recommandées non réaffiliation

Pour les associations titulaires d'une C.A.P au 31 décembre : afin de résilier cette C.A.P à son échéance, il est indispensable d'adresser une lettre recommandée **avant le 31 octobre**.

*Retrouvez l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.*

## Demandes d'attestations en ligne

Désormais, toutes vos associations qui ont une convention d'assurance personnalisée ou un contrat Multirisque Etablissements d'Enseignement et qui se sont réaffiliées peuvent réaliser leur demande d'attestation dans leur espace réservé sur le site apac-assurance.

*Retrouvez l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.*

## L'assistance juridique

Cette garantie Assistance Juridique est exclusivement réservée à la personne morale assurée (par opposition à la garantie Défense Pénale et Recours qui est accordée aux personnes physiques assurées).

*Retrouvez l'entier article dans le lien des informations spéciales ci-contre.*

## INFORMATIONS GENERALES

Formation IARD 2018/2019

[Mise à jour statutaire](#) - rappel

Mise à disposition du didacticiel

Déclaration de sinistre en ligne

Rappel process Lettres

recommandées non réaffiliation

Demandes d'attestations en

ligne

Nouveau support de

communication

## INFORMATIONS SPECIALES

L'assistance juridique

Régularisation des A.C.V et

A.S.E globalisées

Renouvellement des M.E.E, des

C.A.P à zéro et des C.A.P R4

## MISE A JOUR DU GUIDE DE

LA DELEGATION

DEPARTEMENTALE